

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 16

OBJET :Remboursement aux
élus – Avances d'achat

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-065**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 03 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne,**Procurations** : MM CLEMENT Pierre à ROTGER Patrick, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, VALCKE Sylviane à DUBOIS Sylvie, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine, DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que M. Stéphane CHAUSSE, Premier adjoint, et M. Pierre CLEMENT, Conseiller municipal, ont été amenés, exceptionnellement, en urgence, à avancer des achats qu'il convient de rembourser à chacun.

Voici le détail de ces achats :

Facture n°27 du 3 septembre 2025 de 07 DEPANNAGE de Saint-Etienne-de-Fontbellon pour un montant de 20,00 € (pièce détachée – Réparation Chauffage de l'école élémentaire)

Ticket de caisse n°0220122782183 du 1^{er} juillet 2025 de L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE de Montélimar pour un montant de 106,80 € (petites fournitures pour l'Exposition artistique de juillet 2025)

Après en avoir délibéré et sur présentation des factures, le Conseil Municipal, par 17 voix pour (Stéphane CHAUSSE n'ayant pas pris part au vote)

APPROUVE le remboursement des avances d'achat réalisées soit : 20,00 € à M. Stéphane CHAUSSE et 106,80 € à M. Pierre CLEMENT.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE d'inscrire au budget communal les dépenses correspondantes.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 03 octobre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

